



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2022

Compte-rendu affiché le : 19 mai 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2022

N° 22-05-05

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 28

OBJET :
Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE - Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Thomas ROCHETTE – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Arlette PEREIRA à Gérard ALLANCHE – Serge GRANGE à Jacques DECHANDON – Joaquim DE ALMEIDA à Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT à Jacques DECHANDON – André HUBERT à Romain MONTELMARD – Marie-Hélène BOUILHOL à Romain MONTELMARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220518-22-05-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2022

Affichage : 19/05/2022



Place de la Devisse - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Téi. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2022-25 – Avenant n° 2 au contrat Responsabilité Civiles SMACL actant la révision de la cotisation 2021 d'un montant de 860.97 € HT.
- Décision n° 2022-26 – Convention de partenariat avec LOIRE TOURISME définissant les modalités de participation de la commune dans le dispositif Fleurir la Loire, avec notamment la mise à disposition du responsable et du responsable adjoint des services espaces verts.
- Décision n° 2022-27 – Signature des marchés de prestations de nettoyages des sols et des vitres de divers équipements municipaux :
 - Lot 1 – Nettoyage des sols des bâtiments communaux : DSG Hygiène et propreté, pour un montant maximum de 55 000 € HT par an
 - Lot 2 – Nettoyage des vitres des bâtiments communaux : DHN Nettoyage, pour un montant maximum de 15 000 € HT par anMarché reconductible pour une durée maximale de 3 ans.
- Décision n° 2022-28 – Contrat pour spectacle Clownissimo du 10 juillet 2022 :
 - Léa BURDIN = 483.59 € TTC (charges sociales comprises)
 - Pascal BURDIN = 216.41 € TTC (charges sociales comprises)
- Décision n° 2022-29 – Contrat de GREEN PISTE RECORDS pour spectacle de la CAFETERA ROJA « Mozaïk » du 7 juillet 2022, pour un montant de 4 200 € HT.
- Décision n° 2022-30 - Contrat de GREEN PISTE RECORDS pour spectacle Les Tit'Nassels du 9 juillet 2022, pour un montant de 3 300 € HT.
- Décision n° 2022-31 – Contrat de tranquillité GLUTTON d'une durée de quatre ans avec un forfait annuel s'élevant à 1 400 € HT.
- Décision n° 2022-32 – Mission confiée au BET Fluides JF BEAUVOIR pour la réalisation du schéma électrique de l'armoire de pilotage de la piscine du Casino, pour un montant s'élevant à 2 160.00 € TTC.
- Décision n° 2022-33 – Exercice de Droit de Prémption Urbain afin d'acquérir le bien situé rue du Fil, cadastré BY210, d'une superficie totale de 1a 36ca, appartenant aux conjoints BALANDRAU, au prix de 69 000 €.
- Décision n° 2022-34 – Convention de transfert de biens mobiliers de la Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'INSEE et la commune au profit du service Enfance Jeunesse.
- Décision n° 2022-35 – Contrat ALTER DOKEO pour une location de courte durée de trois défibrillateurs. Montant du loyer mensuel par appareil : 60 € HT ;
- Décision n° 2022-36 – Modification n°2 du marché ICS notifié le 29 janvier 2021 pour l'impression du Baldo'Mag et P'tit Baldo.
- Décision n° 2022-37 – Convention Paroisse St-Timothée-en-Forez pour la mise à disposition de l'église le 10 juin 2022 pour un concert : 200 €.
- Décision n° 2022-38 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de l'Ensemble Symphonique Loire Forez le 6 juillet 2022 pour un montant s'élevant à 2 900 €
- Décision n° 2022-39 – Convention de partenariat signée avec la Chasse de la Patillionnière pour l'assistance à la régulation des pigeons de ville, d'une durée de 5 ans et un montant annuel s'élevant à 1 100 €.
- Décision n° 2022-40 – Contrat LOIRE ASCENSEURS pour la maintenance des 10 ascenseurs de la ville, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025, et une redevance annuelle s'élevant à 5 464.12 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214202228-20220518-22-05-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2022

Affichage : 19/05/2022

- Décision n° 2022-41 – Modification de la régie de recettes du service animation et institution d'une régie d'avance.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 19 mai 2022.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220518-22-05-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2022

Affichage : 19/05/2022

